

Généralités

| | | |
|--------|---|-------|
| J | <p>DÉFINITION NOUVELLE DEDUCTION –EXERCICE PAS REPRIS À LA BONNE POSITION APRÈS UNE CHUTE</p> <p>Une nouvelle déduction supplémentaire en lien avec la chute sera ajoutée au Programme de Compétition. La définition actuelle de la chute ne sera pas modifiée, car elle explique déjà que l'exercice doit être repris depuis la position finale de l'élément durant lequel la chute a eu lieu. Ce qui est nouveau et valable dès la saison de compétition 2023 est qu'une déduction supplémentaire de 0.40 pt peut être prise, si l'exercice ne continue pas depuis la bonne position.</p> <p>Exemple 1 Reck : élan circulaire carpé arr. à l'appui renversé → chute → prise d'élan à l'appui renversé → grand tour arr. = PAS DE DEDUCTION</p> <p>Exemple 2 Reck : élan circulaire carpé arr. à l'appui renversé → chute → établissement pieds barre carpé → élan circulaire carpé av. = -0.40 pt de DEDUCTION</p> | 01.23 |
| J | <p>DÉFINITION DES ÉLÉMENTS EN PLUSIEURS PARTIES OBLIGATOIRES OU FACULTATIFS</p> <p>Les éléments «multi-parties» obligatoires ou facultatifs existent uniquement en C3 et C4. Il s'agit des éléments suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rondade et saut extension - Appui renversé repoussé et roulé en avant bras tendus <p>Tous les autres éléments ne sont pas des éléments «multi-parties» obligatoires ou facultatifs.</p> | 01.23 |
| J / AC | <p>Modification au point 3.2.1 – Déduction maximale possible par élément</p> <ul style="list-style-type: none"> • La version allemande est adaptée à la version française et les mots «sans chute» sont enlevés. Nouveau : Déduction maximale par élément montré 0.80 pt. | 2020 |
| J / AC | <p>Jugement des éléments</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les éléments présentés dans un exercice sont jugés (aussi les liaisons, les balancers à vide, les balancers intermédiaires) | 2020 |

| | | |
|--------|--|--------------|
| AC | <p>Respect des exigences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les éléments doivent remplir les exigences de difficulté demandées de chaque catégorie • Un élément ne peut remplir qu'une seule exigence • Les éléments trop simples ou trop difficiles doivent d'abord être montés ou descendus d'une catégorie avant qu'ils ne remplissent l'exigence. • Les éléments de base ne remplissent aucune exigence • Exigences au sol, en C5-C7 et CD/CH : le terme «rotations» désigne les éléments avec rotation avant, arrière ou latérale. Un élément avec seule une rotation longitudinale (par ex. : saut extension avec 1/1 tour ne remplit pas cette condition) | 2020 |
| J / AC | <p>3.2.4 Réception</p> <p>Sous 3.2.4 Réception : seuls les «empreintes de pieds» sont définies</p> <p>La position de la réception (voir chap. 9: terminologie) est jugée avec la technique de l'élément.</p> <p>Lors d'une réception correcte, les jambes peuvent être légèrement écartées (max. largeur des hanches) et la réception se fait sur les deux pieds simultanément. Une fausse technique lors de la réception est sanctionnée dans le cadre des déductions techniques de l'élément.</p> <p>Si, après une mauvaise réception, une chute survient seule la chute sera déduite (pas de sanction à double)</p> | 2020 |
| J / AC | <p>Assurer en compétition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est permis de se tenir sur le tapis de sortie au sol, aux anneaux, aux barres parallèles et à la barre fixe • Il n'est <u>PAS PERMIS</u> de se tenir sur le tapis de réception au saut <p>Déduction 0.2 pt chez les jeunes et 0.4 pt chez les actives (aide verbale ou par signe)</p> | 2017 2024 |
| J / AC | <p>Chute / Déductions</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'il y a d'abord la chute et l'entraîneur saisit le gymnaste pour empêcher un évènement plus grave, alors il y a déduction seulement pour la chute mais pas en plus pour l'aide de l'entraîneur. • Si l'entraîneur aide le gymnaste et qu'il y a quand même une chute alors il faut déduire la chute et l'aide de l'entraîneur | 2015 |

| | | |
|---------------|---|-------------|
| J / AC | Tolérances <ul style="list-style-type: none">• 9.50 – 10.00 0.208.80 – 9.40 0.308.70 – plus bas 0.50 Dès que la note la plus haute est par ex. de 9.50, alors il faut appliquer la tolérance de 0.20 | 2015 |
|---------------|---|-------------|